



EXEMPLE FICTIF · DOSSIER DE RENDEZ-VOUS · AKET PLATINUM

Préparer votre retraite

Isabelle · établi le 7 octobre 2026

ANNÉE DE DÉPART

2031

à 64 ans et 6 mois

PENSION NETTE ESTIMÉE

2785 €

base et complémentaire, par mois

TAUX DE REMPLACEMENT

80 %

de votre salaire net

SI LES PENSIONS ÉTAIENT 10 % PLUS
BASSES

- 33 €

par mois : la marge disparaît ; estimation sans
relevé info-retraite

VERSION BÊTA

Ce dossier PDF est une fonctionnalité en version bêta. Malgré les contrôles qu'il passe, des erreurs peuvent s'être glissées : une raison de plus pour l'analyser avec un professionnel.

Ce document repose sur les informations que vous avez déclarées : il peut comporter des approximations ou omettre des éléments de votre situation. Il n'est ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal, ni un conseil en investissement. Il a une vertu pédagogique et préparatoire : faites-le revoir en détail par un professionnel, notaire, avocat, expert-comptable ou conseiller en gestion de patrimoine, avant toute décision. * Les calculs de ce document sont automatiques et contrôlés, mais des coquilles ou des erreurs de calcul peuvent s'y être glissées : faites vérifier chaque chiffre par un professionnel avant toute décision.

01

VOTRE SITUATION

Ce que vous avez saisi

Tout ce qui suit en découle. Une donnée changée dans le simulateur, et le document change avec elle.

ÂGE 59 ans, génération 1967	ACTIVITÉ Salarié·e
TRIMESTRES VALIDÉS 150	SALAIRE NET MOYEN 3500 € par mois
PENSION SELON INFO-RETRAITE Non indiquée	DÉPART VISÉ Au taux plein
SITUATION Marié·e	BUDGET À LA RETRAITE 3800 € par mois
PENSION DU CONJOINT 1400 € nets par mois	AUTRES REVENUS À LA RETRAITE 0 € par mois
ÉPARGNE RETRAITE 145 000 €, PER et assurance-vie	

COMMENT LIRE CE DOCUMENT

Ce dossier reprend ce que vous avez saisi : vos dates selon votre génération, votre pension à trois âges de départ, ce qu'elle couvrirait de votre budget, et l'épargne qui comblerait l'écart. Vos questions pour la caisse de retraite et le conseiller suivent.

Rien ici ne dit ce qu'il vous faudrait faire. Les questions sont les vôtres : c'est à vos conseillers d'y répondre, avec vos chiffres et votre acte.

Ce que le dossier a supposé, faute de réponse

- ☐ Votre pension selon info-retraite : estimée par le dossier sur votre salaire moyen

02

EN UNE PAGE

Ce que ce dossier dit, et à quelles conditions

Le résultat principal, les points d'attention tirés de vos réponses, et ce qui limite ces chiffres. Rien ici ne choisit pour vous.

Votre objectif

Savoir si ma pension couvrira mon budget, à quelle date partir, et ce que deviendra mon épargne. Ce dossier reprend ce que vous avez saisi : vos dates selon votre génération, votre pension à trois âges de départ, ce qu'elle couvrirait de votre budget, et l'épargne qui comblerait l'écart. Vos questions pour la caisse de retraite et le conseiller suivent.

Dans ce scénario estimé, votre pension couvrirait votre budget, en partant au taux plein, en 2031

385 € de marge

Par mois : **4 185 €** de pension et de revenus, pour **3 800 €** de budget. Estimation sur votre salaire moyen, sans relevé info-retraite. Le résultat dépend d'abord du montant réel de vos pensions : l'estimation officielle précisera cette simulation.

Conditions de validité

Calcul fondé sur vos déclarations, aux barèmes de 2026, et sur les hypothèses indiquées dans le dossier. Supposé, faute de réponse : Votre pension selon info-retraite : estimée par le dossier sur votre salaire moyen. Les montants estimés et ce qui manque sont précisés à côté des résultats concernés.

DEUX POINTS D'ATTENTION, D'APRÈS VOS RÉPONSES

À préciser · Si les pensions étaient 10 % plus basses

- 33 € par mois

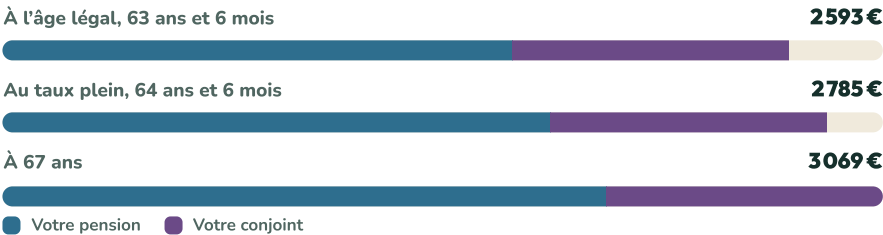
Le budget ne serait plus couvert : il manquerait **33 €** par mois. Les montants sont en euros d'aujourd'hui, à revalorisation des pensions supposée égale à l'inflation.

À retenir · Votre âge légal

63 ans et 6 mois

Génération 1967 : départ possible à **63 ans** et 6 mois, taux plein avec **172 trimestres**, ou automatiquement à **67 ans**. Ce sont les bornes de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui suspend la réforme de 2023.

VOTRE PENSION SELON L'ÂGE DE DÉPART



Budget visé : 3 800 € par mois. Pensions nettes, par mois, en euros d'aujourd'hui.

03

VOS DATES

L'âge légal, les trimestres, le taux plein

Selon votre génération, dans la rédaction de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui suspend la réforme de 2023.

VOTRE GÉNÉRATION	1967
Âge légal de départ L'âge à partir duquel la retraite peut partir	63 ans et 6 mois
Trimestres pour le taux plein Tous régimes confondus	172
Trimestres validés aujourd'hui Selon votre relevé de carrière	150
À l'âge légal, en continuant Quatre trimestres par année travaillée	168
Taux plein automatique Quel que soit le nombre de trimestres	67 ans

Ce que le calcul suppose

Une carrière qui continue au même rythme jusqu'au départ, au salaire net moyen saisi, **3 500 €** par mois. Les carrières longues, l'inaptitude ou le handicap ouvrent des départs plus tôt : votre caisse les examine.

Votre relevé de carrière

Sur info-retraite.fr, il liste vos trimestres régime par régime. Un trimestre manquant (enfant, chômage, service militaire) se signale à la caisse.

04

TROIS ÂGES DE DÉPART

Ce que change l'âge de départ

La même carrière, trois dates : plus tard, plus de trimestres, moins de décote ou une surcote. Les chiffres sont mensuels, en euros d'aujourd'hui.

	À L'ÂGE LÉGAL	AU TAUX PLEIN	À 67 ANS
Âge et année	63 ans et 6 mois, 2030	64 ans et 6 mois, 2031	67 ans, 2034
Trimestres au départ	168 sur 172	172 sur 172	182 sur 172
Décote ou surcote	- 5 %	Aucune	+ 12,5 %
Base, brute	1858 €	2003 €	2253 €
Complémentaire, brute	1006 €	1073 €	1136 €
Pension nette	2593 €	2785 €	3069 €
Part du salaire net	74 %	80 %	88 %

Le calcul, sur la colonne « au taux plein »

Vous partez à **64 ans et 6 mois** avec **172 trimestres** sur 172. La base vaut la moitié de votre salaire moyen plafonné, au prorata des trimestres : **2 003 €** brut. La complémentaire, **1 073 €**, vient de vos points. Après les prélèvements sociaux sur les pensions, il reste **2 785 €** net par mois, soit **80 %** de votre salaire net.

Les trois colonnes

La même carrière, arrêtée à trois dates. À l'âge légal : le départ le plus tôt possible, avec la **décote** s'il manque des trimestres. Au **taux plein** : la date à laquelle vous aurez tous vos trimestres, ou **67 ans** si elle vient avant. À **67 ans** : le taux plein est acquis quoi qu'il arrive, et chaque trimestre en plus après le taux plein ajoute une **surcote**.

Un repère

À la liquidation, la pension remplace en moyenne **75 %** du dernier salaire net d'un non-cadre du privé et **52 %** de celui d'un cadre (Conseil d'orientation des retraites, cas types de la génération 1964).

05

VOTRE BUDGET

Ce que la pension couvrirait

Le budget du foyer à la retraite face à ce qui entrerait chaque mois, au départ que vous visez : au taux plein, en 2031.

PAR MOIS	MONTANT
Budget visé	3800 €
Le budget du foyer	
Votre pension nette	2785 €
Estimée	
La pension de votre conjoint	1400 €
Ce qui resterait	385 €

Votre marge

385 € par mois

Votre pension et vos revenus dépasseraient le budget visé. Le budget d'un retraité change avec l'âge : santé, logement, aide aux proches.

06

VINGT ANS DE RETRAITE

Votre épargne, année après année

Ce qu'il resterait de votre PER et de votre assurance-vie, selon que tout se passe comme prévu ou qu'une hypothèse tourne moins bien. En euros d'aujourd'hui.

	SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE Les chiffres de ce dossier, placés à 2 % au-dessus de l'inflation	SI VOS PENSIONS ÉTAIENT PLUS BASSES 10 % de moins que l'estimation	SI VOS DÉPENSES ÉTAIENT PLUS HAUTES 10 % de plus que votre budget	SI UNE GROSSE DÉPENSE SURVENAIT 20 000 € en une fois, dix ans après le départ
Votre épargne au départ Votre PER et votre assurance-vie	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €
Ce qui entre chaque mois Pensions et autres revenus	4 185 €	3 767 € 10 % de moins	4 185 €	4 185 €
Ce qui sort chaque mois Le budget du foyer	3 800 €	3 800 €	4 180 € 10 % de plus	3 800 €
La différence, chaque mois Ce qui entre, moins ce qui sort	385 € ajoutés à l'épargne	33 € pris sur l'épargne · 418 € de moins	5 € ajoutés à l'épargne · 380 € de moins	385 € ajoutés à l'épargne
Votre épargne 5 ans après à 69 ans	184 134 €	158 000 €	160 404 €	184 134 €
Votre épargne 10 ans après à 74 ans	227 342 €	172 352 €	177 411 €	207 342 €
Votre épargne 20 ans après à 84 ans	327 716 €	205 695 €	216 920 €	303 336 €
Dans vingt ans, sans rendement au-delà de l'inflation Rendement réel nul, au lieu de 2 %	237 400 €	136 960 €	146 200 €	217 400 €

Le calcul, sur la première année

Vous partez avec **145 000 €**, votre PER et votre assurance-vie d'aujourd'hui, supposés inchangés en euros d'aujourd'hui jusqu'au départ, sans versement ni retrait. Placés à **2 %** au-dessus de l'inflation, ils font **147 900 €** au bout d'un an. Chaque mois, il vous reste **385 €**, soit **4 620 €** ajoutés sur l'année : **152 520 €** à la fin de la première année. Et ainsi de suite, **vingt ans**.

Les quatre colonnes

La première reprend les chiffres de ce dossier. La deuxième suppose des pensions **10 %** plus basses, l'estimation n'étant pas un relevé ; la troisième des dépenses **10 %** plus hautes. La quatrième retire **20 000 €** d'un coup la dixième année, à **74 ans**. L'épargne grandit malgré les retraits quand les **2 %** supposés les dépassent : la dernière ligne refait le calcul sans rendement. « Épuisée » : tombée à zéro cette année-là. Non comptés : la fiscalité des retraits, la dépendance, la vente d'un bien. Pas une prévision : comment votre marge résiste quand une hypothèse tourne moins bien. Vert et rouge disent le sens d'un montant, pas un choix.

07

POUR LE RENDEZ-VOUS

Vos questions, rangées par interlocuteur

Ce sont vos questions : c'est au professionnel d'y répondre, avec votre relevé et vos chiffres.

Caisse de retraite

- ☐ Mon relevé de carrière est-il complet, et quels trimestres pourrais-je faire valider ?
- ☐ À quel âge aurais-je le taux plein, selon vos simulations ?
- ☐ Combien coûterait le rachat de trimestres dans mon cas, et pour combien de décote en moins ?
- ☐ La retraite progressive est-elle possible dans mon cas ?

Conseiller financier

- ☐ Mon budget serait couvert : quelle épargne garder disponible, et pour quels imprévus ?
- ☐ Que devient mon épargne retraite si je pars plus tôt, ou si je décède avant ?

À apporter

- ☐ Votre relevé de carrière, sur info-retraite.fr
- ☐ Votre dernière estimation de retraite, si vous l'avez reçue
- ☐ Vos bulletins de salaire récents
- ☐ Les relevés de votre PER et de votre assurance-vie

08

POUR FINIR

Avertissement, méthode et sources

Ce document repose sur les informations que vous avez déclarées : il peut comporter des approximations ou omettre des éléments de votre situation. Il n'est ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal, ni un conseil en investissement. Il a une vertu pédagogique et préparatoire : faites-le revoir en détail par un professionnel, notaire, avocat, expert-comptable ou conseiller en gestion de patrimoine, avant toute décision.

Rien dans ce document ne dit ce qu'il vous faudrait faire. Il décrit, avec les repères que les professionnels utilisent, ce qui existe dans votre situation telle que vous l'avez saisie. Les questions qu'il propose sont les vôtres : seul un professionnel y répond.

Et maintenant ? Emmenez ce document chez votre notaire, votre conseiller financier, votre expert-comptable ou votre avocat : il leur donne en quelques pages ce qu'il faudrait d'ordinaire une heure à reconstituer.

MÉTHODE ET SOURCES

Âge légal et durée requise par génération, dans leur rédaction issue de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui suspend la réforme de 2023. Taux plein avec la durée requise à partir de l'âge légal, ou automatiquement à 67 ans ; décote de 1,25 % par trimestre manquant, comptés jusqu'à 67 ans au plus ; surcote de 1,25 % par trimestre cotisé après l'âge légal au-delà de la durée requise ; proratisation plafonnée à 1 (CSS art. L. 351-1 et suivants). Base : 50 % du salaire moyen plafonné. Complémentaire : points au rendement de 2025, coefficient d'anticipation sans le taux plein. Pension nette après 9,1 % de prélèvements sur la base et 10,1 % sur la complémentaire, CSG au taux plein de 8,3 % ; un revenu fiscal de référence modeste ouvre le taux de 6,6 % ou de 3,8 %, voire l'exonération (CSS art. L. 136-8) : version simplifiée. Écart comblé sur vingt ans ; épargne mensuelle à 2, 3 ou 4 % par an jusqu'au départ, en partant de votre PER et de votre assurance-vie.

* Les calculs de ce document sont automatiques et contrôlés, mais des coquilles ou des erreurs de calcul peuvent s'y être glissées : faites vérifier chaque chiffre par un professionnel avant toute décision. Avant d'être établi, ce document passe une série de contrôles : chaque total est recompté, chaque comparaison repose sur les mêmes données saisies, et un chiffre illisible ou incohérent en bloque la création.



ce qu'il faut savoir, et que **personne** n'explique

Les quiz, les guides, les parcours et les simulateurs sont dans l'application. Refaites ce dossier chaque année, et après l'entretien avec votre caisse de retraite.



LE SITE

aket.fr

Le contenu, les mises à jour, et l'application sur l'App Store et Google Play.

